

Programme de formation

Architecte et Accompagnateur de Parcours VAE



Formateurs et CIP des équipes pédagogiques des organismes de formations adhérant à la Fédération Nationale des UROF.



21 heures généralement sur 3 journées de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Avoir une certification de niveau 5 et/ou 3 années d'expérience à minima dans les domaines de l'insertion professionnelle et/ou de la formation.



En présentiel, au plus proche de chez vous au sein de nos OF adhérents, ou en distanciel synchrone.

 **Obtenir les compétences nécessaires à l'accompagnement VAE** 

Objectifs opérationnels

- Conduire un entretien de positionnement avec un bénéficiaire ;
- Analyser l'expérience acquise et les objectifs du projet VAE du bénéficiaire et construire un parcours VAE opérationnel ;
- Présenter au bénéficiaire un cadre d'accompagnement en précisant le rôle de chacun ;
- Accompagner l'explicitation des activités professionnelles du bénéficiaire ;
- Accompagner le bénéficiaire dans la structuration de son dossier ;
- Préparer le bénéficiaire au jury VAE.

Contenu et modalité d'évaluation

• Module 1 : Les caractères généraux de la VAE

- Connaître le cadre réglementaire de la VAE ;
- S'approprier le cadre méthodologique de la VAE ;
- Connaître le cadre déontologique de la VAE.

• Module 2 : L'entretien diagnostic et de positionnement

- Accueillir le candidat : les présentations de l'AAP et du candidat ;
- Réaliser un diagnostic VAE : les questions à poser ;
- Effectuer l'entretien de positionnement.

• Module 3 : Le dossier de faisabilité

- Distinguer la recevabilité et la faisabilité ;
- Prendre connaissance du projet VAE sur la plateforme France VAE ;
- Confirmer la certification choisie par la candidat lors de son inscription sur le portail France VAE et vérifier sa pertinence au regard de son expérience professionnelle ;
- Repositionner ou réorienter la demande du candidat le cas échéant ;
- Faire valider par le candidat la proposition de parcours ;
- Rédiger, avec le candidat, le dossier de faisabilité ;
- Signer et faire signer le dossier de faisabilité au candidat.

• Module 4 : La rédaction du dossier de validation

- Constituer le dossier pédagogique de candidat ;
- Présenter au candidat le dossier de validation et l'outil référentiel : les différents dossiers de validation selon les certificateurs ;
- Etablir la feuille de route du candidat ;
- Prendre connaissance des outils de base de l'accompagnement de l'AAP : le suivi pédagogique, la feuille d'émargement, la méthodologie de l'accompagnement des écrits ;
- Prendre connaissance des outils de base de l'accompagnement pour le candidat : le référentiel, la matrice du livret de validation, l'outil carte mentale, etc. ;
- S'approprier les techniques de questionnement de l'AAP : l'entretien d'explicitation, la méthode QQQCCP, la méthode des 5 Pourquoi, la méthode du novice ;
- Connaître les techniques de rédaction ;
- Identifier les livrables complémentaires au livret de validation.

• Module 5 : L'oral de jury VAE

- Connaître la procédure d'évaluation de l'entretien oral ;
- S'informer du procès-verbal du jury VAE.

• Module 6 : L'accompagnement post-jury

- Organiser un entretien post-jury ;
- Organiser une veille professionnelle.

• Evaluation finale : QCM.

Inscription et infos pratiques



Envoyer votre CV à gestion.clea@federation-urof.org en précisant le nom et l'adresse de votre structure.
Une fois votre CV validé, vous serez contacté afin de vous proposer des dates de sessions de formation dans un délai de 3 mois maximum après le dépôt de votre candidature.



En cas de besoin de compensation en formation, contactez notre référent handicap par mail
referent.handicap@federation-urof.org



700€ / personne en inter
500€ / personne en intra